

Compte-rendu du

Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC du 4 décembre 2023 à 16 h à Marciac Salle de réunion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers (articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 26 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

Membres du Conseil d'exploitation présents : Romain Duport, Alain Bertin, Alexandre Bajon, Dominique Dumont, Hélène De Resseguier, Chantal Dubor, Bernard Moné, Pierre Barnadas, Gérard Lurin, Jérôme Delessalle

Membres du Conseil d'exploitation excusés : Nicole Despouy, Gérard Castet, Cyril Cottonnat, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Marie-Martine Adler

Nombre de membres du Conseil d'exploitation en exercice : 16

Nombre de membres du Conseil d'exploitation présents : 10

Nombre de voix : 10

Secrétaire de séance : Dominique Dumont

Monsieur Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 16 h 00 en accueillant les participants et en les remerciant pour leur présence. Après avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il engage alors les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 25 septembre 2023
2. Ressources humaines : répartition du temps de travail des agents entre le SPAC et le SPANC – Année 2024
3. Premiers éléments de bilan d'activité 2023
 - 3.1. Statistiques d'activité
 - 3.2. Travaux et investissements réalisés en 2023 – premiers éléments de bilan
 - 3.3. Informatisation du service : point sur la mise en place de la télégestion et du logiciel métier BIOTRADE
4. Dossiers de travaux en cours
 - 4.1. Travaux de rénovation et de mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance
 - 4.2. Nouvelle caserne des pompiers à Plaisance : point d'étape sur le dossier de réalisation d'une tranchée commune pour l'enfouissement des différents réseaux
5. Questions diverses
 - 5.1. Diagnostics réseaux Eaux pluviales / Eaux usées : réunion de concertation
 - 5.2. Préparation budgétaire 2024

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 25 septembre 2023

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 25 septembre 2023, transmis avec le dossier de séance de la réunion du 4 décembre 2023, est validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'exploitation.

2. Ressources humaines : répartition du temps de travail des agents entre le SPAC et le SPANC – année 2024

En décembre 2014, dans le cadre de l'élaboration des différents budgets primitif 2015 de la communauté de communes, un premier travail a été engagé afin :

- d'affiner la répartition des charges salariales des agents dont les missions sont réparties partiellement sur les budgets annexes SPAC (service public d'assainissement collectif) et SPANC (service public d'assainissement non collectif).
- de fixer les modalités de répartition, entre le budget principal et ses budgets annexes, des charges salariales des agents assurant des missions relevant de budgets différents. Ont ainsi été concernés :
 - les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif),
 - les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
 - les agents du Pôle Administration générale assurant la gestion administrative des dossiers relevant du SPAC ou du SPANC.

Depuis, afin de tenir compte des modifications intervenues dans l'organisation du temps de travail de certains de ces agents ainsi que de l'évolution du tableau des emplois, la clé de répartition est révisée chaque année. Cette révision fait l'objet d'une proposition soumise au Conseil communautaire au moment de la préparation budgétaire. **Désormais, elle est également présentée, en amont, au conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, pour avis.**

Pour rappel – répartition actée pour l'année 2023

Agent	Catégorie statutaire	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Service Assainissement	CNR	0	70	30
Agent technique 2	CNR	20	80	0
Agent technique 3	IRC	20	80	0
Agent technique 4	CNR/IRC	0	50	50
Secrétariat	CNR	0	70	30
Responsable Service Finances	CNR	90	10	0
Agent comptable	CNR	75	25	0

Proposition de clé de répartition pour l'année 2024 :

Agent	Catégorie statutaire	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Service Assainissement	CNR	0	80	20
Agent technique 2	CNR	20	80	0
Agent technique 3	IRC	20	80	0
Agent technique 4	CNR/IRC	0	50	50
Secrétariat	CNR	0	60	40
Responsable Service Finances	CNR	90	10	0
Agent comptable	CNR	75	25	0

A noter :

- les agents techniques sont polyvalents et interviennent indifféremment sur toutes les missions du service (SPAC, SPANC, piscines).
- en 2022 :
 - o le secrétariat du SPANC occupait 0,60 ETP.
 - o la formalisation des fichiers de facturation a été particulièrement chronophage pour les agents du service des Finances, notamment pour répondre aux exigences du SGC.
- en 2023 : La clé de répartition proposée restait inchangée par rapport à 2022 bien qu'en 2022, a été constatée une charge de travail supplémentaire, notamment au niveau du secrétariat (près de 520 heures) au niveau du SPANC :
 - o mise à jour des fichiers de facturation pour l'émission des titres concernant la redevance annuelle (exigences du SGC d'indiquer les éléments cadastraux pour chaque installation, vérification des fichiers afin d'éviter les doublons ou erreurs de facturation – 3600 enregistrements pour 2500 installations...).
 - o Augmentation du nombre de dossiers d'instruction (permis de construire /CU), à mettre en lien avec l'élaboration du PLUi.

A cela s'ajoutait, en 2023, la mise en place de la télégestion au niveau de l'assainissement collectif. Lors que la clé de répartition 2023 a été validée, l'engagement a été pris d'affiner cette répartition, pour l'exercice 2024, sur la base de l'activité réellement constatée en 2023.
- En 2024 : comme prévu, la clé de répartition a été affinée pour prendre en compte :
 - o l'impact de la mise en place de la télégestion, sur la répartition du temps de travail des agents, entre le SPAC et le SPANC.
 - o La fin de fiabilisation des fiches de base pour la facturation de la redevance annuelle SPANC.

La clé ainsi revue pour l'année 2024 est modifiée pour la répartition du temps de travail du responsable et celui de la secrétaire.

A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil d'exploitation émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur la proposition de clé révisée pour l'année 2024, telle que présentée en séance. Cette proposition sera soumise à la validation des élus communautaires lors d'un prochain conseil communautaire.

3. Premiers éléments de bilan d'activité 2023

3.1. Statistiques d'activité

Une présentation de l'activité du service est faite en séance.

2023	Nombre théorique à réaliser en 2023 sur la base de la date des derniers contrôles effectués	Nombre à réaliser au 17/11/2023	Nombre d'actes réalisés au 17/11/2023	Programmation reportée à la demande de l'utilisateur ⁽¹⁾
CBF	556	277	245 219*	23
Notaires			45 (40 facturés, 5 < 3 ans) 66*	
Demandes de nouvelle installation			30 (7 neuves, 23 réhabilitations) 36*	
Chantiers réalisés			37 (dont 1 de 2021 et 4 de 2022) 22*	

Nombre total d'actes facturés suite à visite Objectif annuel : 320	357 343 *	
Certificat d'urbanisme	45	
Permis de Construire	20	
Demande de Travaux	14	
Nombre total d'actes traités sur dossier (non facturés)	79	

*Nombre d'actes réalisés au 31/12/2022

DOSSIERS	SPAC	Moyenne Instruction
Certificat d'urbanisme	9	12 jours
Permis de Construire	38	9 jours
Demande de Travaux	2	8 jours
Notaires	30	23.5 jours
Chantier avec PFAC	5	2 à 2500€ + 2 à 2800€

Il est à noter que s'agissant du SPANC :

- un courrier a été adressé à l'Agence de l'Eau et aux grands élus gersois afin de savoir si des aides au bénéfice des propriétaires sont possibles pour la mise aux normes de leur système d'assainissement individuel. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée par les grands élus. L'Agence de l'Eau, quant à elle, réaffirme que le prochain programme sera accès principalement sur la préservation de la ressource en eau.
- Il reste toujours 50 % d'installations d'assainissement non collectif, non conformes. Pour autant, les collectivités en charge de l'ANC n'ont pas les moyens d'imposer une mise aux normes. On ne peut que constater une inadéquation entre la loi qui impose la mise aux normes et les moyens dont elle dote les collectivités pour permettre d'atteindre cet objectif.

3.2. Travaux et investissements réalisés en 2023 – premiers éléments de bilan

Caméra pour l'inspection des réseaux publics (voire privés), détection de défauts (casses racines...), localisation de regards	4 890,00 €
Récepteur détection de la tête de caméra pour la localisation des défauts, détection des réseaux sous tension pour les chantiers de voirie.	2 090,00 €
Tête à chaîne : accessoires pour l'hydrocureur, décapage des réseaux, découpe des racines	1 225,00 €
Motopompe : outillage de chantier, utilisation aux piscines pour la mise en route (vidange des bassins et bacs tampons)	770,00 €
Pompe poste entrée Beaumarchés	6 000,00 €
Maintenance et entretiens préventifs des pompes et des postes de relevage – interventions diverses	5 000,00 €
Pompe boues Plaisance	4 300,00 €
Couvercle DO Larat (+ reprise canalisation deversoir) : mise en sécurité de l'accès au poste.	3 500,00 €
Matériel de chantier (regards, tabouret, plaques fontes, PVC, mortier)	30 000,00 €
Entretien des réseaux et des stations	7 000,00 €
Signalisation chantier (barrières, panneaux, cônes)	1 000,00 €
Débrousailluse (+ remise en état tondeuse et taille-haie)	1 000,00 €
Remise en service du vestiaire	600,00 €
TOTAL GENERAL au 28 novembre 2023	67 375,00 €

Exemples de travaux réalisés :

Sécurisation de l'accès au poste de relevage « LARAT » à Plaisance



Sécurisation de l'accès au silo à boues – STEP de Plaisance



En matière d'investissement, il est à noter que :

- Le service gagne en autonomie et se professionnalise par l'achat d'équipements nécessaires à une bonne connaissance des réseaux et de leur état (exemple, l'achat de la caméra d'inspection)
- Il reste toujours 50 % d'installations d'assainissement non collectif, non conformes. Pour autant, les collectivités en charge de l'ANC n'ont pas les moyens d'imposer une mise aux normes. On ne peut que constater une inadéquation entre la loi qui impose la mise aux normes et les moyens dont elle dote les collectivités pour permettre d'atteindre cet objectif.
- Les travaux de mises en sécurité des installations existantes ont été réalisés tels que prévus : la sécurisation du poste de Larrat à Plaisance sur une propriété privée, la sécurisation de l'accès au bac à boues de la STEP de Plaisance... ce sont autant de travaux qui permettent aux agents du service de travailler en toute sécurité.

3.3. Informatisation du service : point sur la mise en place de la télégestion et du logiciel métier BIOTRADE

Un point d'information est fait en séance sur :

- La poursuite de la mise en place de la télégestion
Au cours du premier trimestre 2024, la mise en place de la télégestion sera finalisée et concernera l'ensemble des installations d'assainissement collectif du territoire. Les derniers travaux à réaliser en la matière concerne le poste des arènes à Plaisance, dont le projet est présenté en séance.
La volonté de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers d'investir dans la télégestion est une première au niveau du Gers. Elle est mise en avant par les services de la DDT, de l'Agence de l'Eau et du Satese auprès des autres gestionnaires du département.
- La mise en place du logiciel métier Biotrade
Le déploiement de ce logiciel métier est en cours. Il mobilise la secrétaire du service et un technicien aux côtés de leur responsable, Gaëtan Andrieu.
La base de données est en train d'être vérifiée et consolidée avant sa migration de l'ancien logiciel métier -devenu obsolète- et Biotrade.

Armoire technique – STEP de Plaisance



A noter : le coût de fourniture et d'installation de cette armoire s'élève à 20 000 €, soit 5 % de l'investissement global réalisé en matière de télégestion.

4. Dossiers de travaux en cours

4.1. Travaux de rénovation et de mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance



Projet d'évolution en collaboration avec les services techniques de la commune de Plaisance

Ce projet vise à la sécurisation du poste de relevage du réseau d'assainissement collectif de Plaisance, dit « poste des Arènes ». Son coût s'élève à 18 349,97 € ttc.

A noter :

- Une aide agence de l'Eau à hauteur de 30 % a été sollicitée, pour un montant de 5 504,99 €.
- Les services techniques de la commune et le service Assainissement de l'EPCI assureront conjointement la réalisation de l'habillage maçonné du poste de relevage. L'objectif est d'intégrer au mieux l'ouvrage dans son environnement.
- Le service de l'assainissement ne dispose pas de logiciels de dessin. La dernière image du schéma, présenté ci-dessus, fait apparaître une structure carrée alors que le bâti sera compris dans l'emprise au sol du giratoire et adapté à sa forme.

4.2. Nouvelle caserne des pompiers à Plaisance : point d'étape sur le dossier de réalisation d'une tranchée commune pour l'enfouissement des différents réseaux

Conformément aux engagements pris dans le cadre d'une convention de mandat liant la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers et la Commune de Plaisance pour la réalisation du chantier préalable à la construction de la nouvelle caserne des pompiers, une consultation dans le cadre d'une procédure de marché public a été réalisée.

A noter :

- Pour mémoire, l'entreprise SETMO accompagne en tant maître d'œuvre la Communauté de communes.
- L'estimation du coût de réalisation du chantier, réalisée par la SETMO, s'élève à :
 - o 80 919,60 € (évaluation de base)
 - o 90 405,50 € (évaluation avec variante)
- Date butoir de dépôt des offres : 14 novembre 2023
- Une seule entreprise à soumissionner : Acchini-Bayol.

- Montant de l'offre :
 - o 80 162,00 € (offre de base)
 - o 91 155,00 € (offre avec variante)

L'analyse de l'offre était en cours au moment de la réunion du Conseil d'exploitation. Depuis, le marché a été attribué à l'entreprise Acchini-Bayol.

La première réunion de chantier est prévue le 9 janvier 2024.

Le service de l'assainissement suivra la réalisation des travaux.

Pour sa part, le service de la commande publique-veille juridique réalise la convention financière qui permettra d'acter la répartition des charges financières entre la communauté de communes, le SDIS et la Commune de Plaisance.

5. Questions diverses

5.1. **Diagnostiques décennaux des réseaux Eaux pluviales / Eaux usées : réunion de concertation**

Une réunion de concertation avec les maires des cinq communes desservies par un système d'assainissement collectif est en cours d'organisation, selon les modalités suivantes :

Modalités et objectifs d'organisation de cette rencontre :

1. Participants :

Monsieur Guilhaumon	Madame Ducousso
Monsieur Fitan	Monsieur Andrieu
Monsieur Castets	Monsieur Meillon, Adjoint au chef de service SATESE
Monsieur Audirac	Monsieur Montegut, Technicien du SATESE
Monsieur Arnoux	Monsieur Bosvieux, Chargé d'interventions Agence de l'eau
Monsieur Bertin	

2. Durée, objectif et déroulé de la rencontre

- Objectifs : Rappel des obligations en matière de diagnostic, association des Communes à l'élaboration d'un schéma directeur

Elle est organisée à l'initiative du service assainissement pour :

- o Rappeler les obligations réglementaires en matière de diagnostic réseau et schéma directeur ;
- o Présenter les aides de l'Agence de l'eau (80%) pour la réalisation de ces opérations ;
- o Associer les Communes à la démarche pour leur faire bénéficier du même niveau d'aide « grâce » au Système d'Assainissement de Marciac, situé en zone prioritaire et qualifié de « contributif ».

3. Attendus

L'agence de l'eau insiste sur l'importance de réaliser cette étude diagnostic de schéma directeur qu'il était prévu d'engager en 2022. Il serait donc opportun de lancer les consultations dans les meilleurs délais, cette opération étant inscrite dans le PPI 2021/2024.

Éléments de réflexion présentés par le SATESE pour préparer cette rencontre :

La pression domestique caractérisée sur la masse d'eau et la classification du caractère contributif de la STEP de Marciac permettraient l'attribution d'aides bonifiées sur le réseau d'assainissement, ces dernières pouvant s'étendre aux réseaux d'eaux pluviales ; sans qu'a priori le caractère obligatoire ne s'applique pour ces réseaux.

La prise de compétence Eaux pluvial reste pour le moment facultative au niveau des CC et l'objectif de l'élaboration d'un schéma directeur global reste donc lié au souhait des élus.

La démarche proposée par le service assainissement de Bastides et Vallons du Gers permettra d'aborder plus globalement le problème de l'eau, mais il faut donner vraiment de la hauteur « politique » à cette démarche car les enjeux sont de taille et méconnus même par des Elus.

Selon le SATESE, les points dans la présentation de ce projet de réalisation de schéma directeur global sur votre territoire s'articulent de la manière suivante :

Premier point : l'avenir de l'eau

Le SAGE (Schéma d'Aménagement Global des Eaux des rivières Neste et Gascogne) a récemment élaboré un rapport sur l'eau et plus précisément sur le système Neste dont nous sommes majoritairement dépendant sur notre territoire Gersois.

Les études menées sous différents modèles « climatologiques » stipulent que d'ici l'horizon 2040, 60% de la ressource en eau disparaîtrait. Les premiers effets se ressentiront dès 2030.

En d'autres termes sur les 2 400 000m³/an restitués aux rivières Gersoises via le système Neste il ne resterait plus que 960 000m³/an.

Sur plusieurs modèles météorologiques, le cumul en précipitation sera identique mais bien différents dans sa périodicité. Les événements pluvieux seront plus rares mais plus intenses. Deux modèles prédisent des cumuls annuels plus faibles, donc une situation bien plus critique.

En d'autres termes, de la période juin à octobre, les cours d'eau Gersois dont l'Arros qui traverse le territoire de la CC, présenteront des à secs. Les précipitations sur le territoire Gersois seront plus impactantes avec des épisodes orageux et des intensités bien plus marquées.

L'économie locale, nos habitudes, nos croyances seront rapidement mises à mal par ce changement climatique qui impactera nos modes de vies actuels. La vie locale devra être repensée....

Deuxième point : les systèmes de collecte du pluvial

Le changement climatique a déjà impacté notre territoire. Il suffit de comptabiliser les fossés et chaussées colmatées par les limons des terres agricoles, de quantifier le nombre de zones inondées et la répétitivité de ces événements.

Les villes et villages ont artificialisé les sols provoquant des zones de ruissellement et de mise en charge des eaux. L'effet d'éponge des sols n'est plus actif. La sécheresse amplifie ces phénomènes. Les réseaux du pluvial sont sous calibrés, compte tenu des nouvelles intensités de précipitations.

Les hypothèses de départ sont devenues caduques et ne permettront plus d'assurer la sécurité des biens et des personnes à brève échéance.

La difficulté actuelle réside dans la méconnaissance totale des données. Personne n'a la capacité de simuler les hauteurs d'eau que pourrait engendrer un orage sur un zonage particulier.

Personne n'est capable de dire que les fossés, les canalisations, sont sous dimensionnés à partir d'un certain cumul de précipitation et d'intensité.

Ces « DATA » restent indispensables à la mise en place de stratégies correctives et d'anticipation.

En d'autres termes sans connaissance il sera impossible d'anticiper et d'agir. Les communes subiront et resteront dans des actions curatives et quid des responsabilités engagées.

Troisième point : les systèmes de collecte des eaux usées

Le changement climatique a déjà impacté le territoire de Bastides et Vallons du Gers. Il suffit de comptabiliser le nombre de déversements des réseaux de collecte pour s'apercevoir de l'impact des Eaux Claires Parasites (ECP) sur les stations d'épurations, les réseaux saturés etc.

Le contexte économique qui a engendré un affolement du prix de l'énergie impacte directement les budgets des exploitants. L'effet ciseau engendré par les volumes d'ECP captés et transférés par des pompes plombe l'investissement sur les unités de traitement, les systèmes de collecte et provoque des surconsommations électriques.

Les systèmes de collecte des eaux usées sont corrélés avec les systèmes d'eau pluviale, voire interconnectés directement ou indirectement. Les déversoirs d'orage plus fréquemment sollicités par les fortes précipitations engendrent des débordements vers les fossés et des mises en charges des systèmes de collecte. Aujourd'hui on parle de saturations qui peuvent multiplier les inondations. Leurs fréquences de saturation deviennent la norme.

La mise en place de la télégestion sur les unités de traitements et les postes de relèvements permet actuellement de quantifier cette problématique et d'anticiper à court terme les priorités d'actions.

La connaissance reste l'enjeu principal de la priorisation des actions futures.

Il sera donc indispensable d'avoir une vision globale de la gestion des réseaux « durs » (canalisations EP – EU) et des réseaux « mous » comme les fossés, ruisseaux etc.

Quatrième point : la réutilisation des eaux usées et des eaux pluviales

L'étude du SAGE démontre l'impact réel du changement climatique sur notre territoire. Sans anticipation, la raréfaction de l'eau va provoquer des contractions sur son utilisation.

Il apparaît donc indispensable d'évoluer dans notre approche de la gestion de l'eau.

Les ECP captées dans le système de collecte des EU (Eaux Usées) représentent des volumes conséquents qui pourraient être stockés pour une réutilisation ultérieure.

La réutilisation des eaux usées traitées n'est pas pertinente sur notre territoire et peu en adéquation avec le bon sens. Les ECP rejetées vers le milieu naturel présentent des résultats analytiques bien meilleurs sous l'effet de dilution que les eaux traitées dans le même temps par la station d'épuration.

Il serait incohérent d'envoyer des eaux usées totalement diluées dans une station juste pour suivre une réglementation. Ces volumes vont engendrer un déplacement de la pollution concentrée dans la station vers le milieu naturel et déséquilibrer pour plusieurs jours voire semaines les organismes vivants permettant l'épuration. Les EP (Eaux Pluviales) captées dans le système de collecte des EP représentent des volumes également très conséquents qui pourraient être également stockés pour une réutilisation ultérieure.

Stocker en période de forte précipitation pour réduire les crues dans les cours d'eau et les inondations. Une piste de réflexion que le schéma directeur devra étudier à mon sens.

La réflexion devra être plus globale, notamment être étudiée sur l'ensemble des bassins versants du cours d'eau. En d'autres termes les actions futures devront prendre en compte ces éléments majeurs.

Comment feront les unités de traitement d'eau potable en 2030 si nos cours d'eau Gersoises présentent des à secs. La question reste en suspens.

CONCLUSION :

La connaissance est un élément indispensable et nécessaire à toute action. L'eau et ces différentes conséquences ne dérogent pas à cette règle et restent intrinsèquement liées. On parle fréquemment du cycle de l'eau. Ne pas globaliser la problématique de l'eau sera une erreur.

La réalisation d'un schéma directeur global sur l'eau permettra d'élaborer une autre façon de gérer le changement climatique pour notre territoire et les enjeux futurs. Ce diagnostic est financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau.

La réunion en cours d'organisation permettra d'anticiper et de proposer aux communes desservies par un dispositif d'assainissement collectif d'être associées à la démarche de diagnostic sur la partie eaux pluviales, et de bénéficier ainsi des aides financières de l'Agence de l'eau.

En marge de cet échange et pour conclure sur ce point, sont évoqués :

- La réutilisation des eaux usées : cette solution n'est pas pertinente dans un territoire comme celui de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. Selon les services de la DDT et le Satese, la mise en œuvre d'une telle solution resterait très onéreuse pour un bénéfice moindre.
- Le captage des eaux claires parasites peut par contre être une solution plus adaptée aux problématiques du territoire. Le diagnostic à venir permettra de produire un document stratégique, un véritable schéma directeur Eaux usées/Eaux pluviales, indispensable pour l'avenir urbain du territoire de Bastides et Vallons du Gers.
- La réhabilitation de la station d'épuration de Tillac : La plus ancienne station d'épuration du territoire de Bastides et Vallons du Gers doit faire l'objet de travaux de réhabilitation qui seront confirmés par le diagnostic annoncé. En gardant l'outil actuel et en s'inspirant de réhabilitations déjà réalisées avec succès sur des ouvrages du même type dans le Gers, il s'agit d'optimiser cette station. Ce chantier pourra bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'eau.

5.2. Préparation budgétaire 2024

Les travaux de préparation budgétaire sont engagés. Dans ce cadre, le calendrier d'élaboration des budgets 2024 prévoit :

- Une réunion de la commission assainissement le 12 janvier 2024
- Une réunion du conseil d'exploitation le 5 février 2024.

En amont de ces réunions et sans présager de la finalisation des travaux budgétaires engagés, une présentation des premiers éléments à prendre en compte en matière d'investissement est faite en séance, sur la base du tableau ci-après :

Etat prévisionnel des travaux et investissements potentiellement réalisables en 2024

Maitrise d'œuvre (chemin bleu, rue des lilas, rue de la Halle, camping PLA, rue des 5 parts Couvent, caserne PLA, Clé des champs PLA...)	20 000 €
Diagnostic réseaux si possible à réaliser conjointement avec les communes pour permettre une intervention sur les réseaux Eaux Usées / Eaux pluviales	40 000 €
Travaux (Chemin Bleu, extension Plaisance, Chemin de ronde RD3B, DO poste du Lac, Step Tillac...)	200 000 €
Aire GDV	30 000 €
Télégestion 2eme Tranche	50 000 €
Travaux STEP	125 000 €
Dont :	
	MARCIAC 21 000 €
	PLAISANCE 40 000 €
	TASQUE 11 000 €
	TILLAC 24 000 €
	BEAUMARCHES 29 000 €

A l'issue de cette présentation, une information est faite sur l'état des recouvrements :

Budget	Taux de recouvrement au 4/12/2023 par rapport à la facturation 2022	Taux de recouvrement au 4/12/2023 par rapport à la facturation 2023
SPANC	92 %	79 %
SPAC	95 %	83 %

Les membres du Conseil d'exploitation s'accordent sur le fait que la préparation budgétaire, pour l'année 2024, des budgets SPAC et SPANC doit intégrer les éléments suivants :

- Pour le SPAC, il s'agit de thésauriser en vue des travaux d'ampleur à venir.
- Pour le SPANC, il s'agit de conforter les dispositions mises en œuvre depuis 2022 pour un retour probable à l'équilibre budgétaire en fin d'exercice 2024. A cette date, comme les élus communautaires l'ont voulu et toujours affirmé, la stratégie du SPAC fera l'objet d'une mise à plat et d'une adaptation au regard des résultats atteints.

Dans tous les cas, il s'agit d'élaborer des budgets pour l'année 2024 dans la continuité des exercices précédents afin de préparer, avec prudence et prévoyance, l'avenir.

Lors de la prochaine réunion du Conseil d'exploitation, prévue le 5 février 2024, il s'agira de soumettre à l'avis des administrateurs les éléments budgétaires 2024 qui seront par la suite soumis au vote des élus communautaires.

La séance est levée à 17 h 05.

Le secrétaire de séance,

Dominique Dumont



Le Président,

Romain Duport

